



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	29/08/2014 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	19 août 2014

Référence	CM-CR-2014-007
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Jackie FERRE (Maire) Ludovic NADEAU Nicolas VANNEAU Clémentine BOURBON- -DENIS	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Josette MATTRAY Laurent DUMONT
Pouvoir	Patrick VABOIS donne pouvoir à Jackie FERRÉ Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU Corinne LUCAS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER Lydie ZIMMERMANN donne pouvoir à Ludovic NADEAU Patrick BARDE donne pouvoir à Laurent DUMONT	
Absents	Jonathan HUET	
Secrétaire de séance	Sylvie BEZANNIER	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET	
Début de séance	20H35	
Fin de séance	22H20	

ORDRE du JOUR

01. Ouverture de séance – appel des élus et quorum.....	02
01. Ouverture de séance – désignation d'un secrétaire.....	02
02. Approbation du CR du 20 JUIN 2014.....	02
03. Demande d'une séance à huis clos.....	02
04. Délégation de signature de Monsieur le Maire.....	02
05. Demande de subventions complémentaires au titre du FDAIC 2014.....	03
06. Travaux :	
- eaux pluviales à Gérardville	
- trottoirs à Frainville	
.....	05
07. Urbanisme : délibération du conseil municipal précisant la nécessité d'une déclaration préalable pour tout changement modifiant l'aspect extérieur initial	05
08. Création d'un poste en contrat à durée déterminée d'assistant d'enseignement artistique.....	06
09. Conseil Général : soutien au Fonds d'Aide aux Jeunes	06
10. Amicale des Pruniers de France : appel à cotisation pour les années 2014 et 2015.....	06
11. Orange : demande de renouvellement de permission de voirie.....	06

12. Schéma de vidéo protection : avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'implantation de caméras de vidéo protection.....	07
13. Règlement intérieur du conseil des sages	07
14. Intégration de la rue de la Saboterie.....	08
15. Informations diverses.....	08
16. Clôture de séance	08

01. Ouverture de séance – Appel des élus et quorum

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession, Patrick VABOIS donne pouvoir à Jackie FERRÉ, Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU, Corinne LUCAS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER, Lydie ZIMMERMANN donne pouvoir à Ludovic NADEAU, Patrick BARDE donne pouvoir à Laurent DUMONT.

9 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal veut délibérer.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2014-90

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. Sylvie BEZANNIER accepte le poste.

☞ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2014-091

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération : Intégration des Pruniers de France

☞ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 20 JUIN 2014

Délibération 2014-092

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 20 juin 2014.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté.

☞ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

03. DEMANDE d'une SEANCE à HUIS CLOS

Délibération 2014-093

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour une séance à huis clos.

☞ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

04. DELEGATION de SIGNATURE de Monsieur le Maire

Délibération 2014-094

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

Décision 2014-006

Signature du projet d'aménagement du centre bourg de Prunay le Gillon avec la SAEDEL

Décision 2014-007

Signature du bail entre la mairie de Prunay le Gillon et Romain DANSE

Décision 2014-008

Signature de vente entre la mairie de Prunay le Gillon et Monsieur et Madame LUCAS

Décision 2014-009

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) depuis le conseil du 25 avril 2014

Pour toutes ces DIA, la commune renonce à son droit de préemption

05. Demande de subventions supplémentaires au FDAIC 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Conseil Général a décidé la mise en place un plan de relance à destination des collectivités euréliennes ainsi que la prise en compte de nouveaux projets éligibles au FDAIC.

Monsieur le Maire présente les dossiers susceptibles d'éligibilité au FDAIC

Délibération 2014-095**Objet :** REALISATION JARDIN du SOUVENIR

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **24 510.16€ht****AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Taux de référence maximum : 50%

Dépense subventionnable HT plafonnée à : 15 000€

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	HT	TTC	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC	6 127.54€		25
DETR			
CONSEIL REGIONAL			
REGIE			
FRANCE TELECOM			
DRAC			
MINISTERE			
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE			
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	12 255.07€		50
AUTRES			
EMPRUNT			
AUTO FINANCEMENT	6 127.55€		
TOTAL	24 510.16 €		

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général et Chartres Métropole dans le cadre du FDAIC et du fonds de concours pour l'année 2014

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2014-096**Objet :** TRAVAUX EAUX PLUVIALES

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **720.00€ht**

VOIRIE ET HYDRAULIQUE**Travaux de voirie**

Taux de référence maximum : 30%

Dépense subventionnable HT plafonnée à : 115 000€

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	HT	TTC	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC	216.00€		30
DETR			
CONSEIL REGIONAL			
REGIE			
FRANCE TELECOM			
DRAC			
MINISTERE			
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE			
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS			
AUTRES			
EMPRUNT			
AUTO FINANCEMENT	504.00€		
TOTAL	720.00€		

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général dans le cadre du FDAIC pour l'année 2014

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2014-097**Objet :** **AMENAGEMENT PAYSAGER**

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **5 658.00€ht****AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Taux de référence maximum : 50%

Dépense subventionnable HT plafonnée à : 15 000€

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	HT	TTC	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC	2 829.00€		50
DETR			
CONSEIL REGIONAL			
REGIE			
FRANCE TELECOM			
DRAC			
MINISTERE			
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE			
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS			

AUTRES			
EMPRUNT			
AUTO FINANCEMENT	2 829.00€		
TOTAL	5 658.00€		

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général dans le cadre du FDAIC pour l'année 2014

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

06. Travaux : eaux pluviales à Gérainville et trottoirs à Frainville

Délibération 2014-098

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour effectuer des études par l'ATD 28, à savoir :

- réalisation des travaux à Gérainville (Eaux Pluviales)
- voirie rue de l'Egalité
- voirie 131-7 à Frainville
- étude des vitesses Centre Bourg

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ATD 28 pour effectuer les études des travaux : eaux pluviales et voirie.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

D'autre part, Monsieur le Maire sollicite le Conseil concernant une pétition : problème de la route de Sours à Prunay-le-Gillon (Conseil Général).

Monsieur NIOCHAUT fait remarquer la difficulté du secteur Rue du Dr Constant (elle est souvent inondée).

07. Urbanisme : délibération du conseil municipal précisant la nécessité d'une déclaration préalable pour tout changement modifiant l'aspect extérieur initial

Délibération 2014-099

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu l'article R421-17 modifié par décret 2014-253 du 27 février 2014, article 4,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que depuis le 27 février 2014, pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment.

Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle
- le percement d'une nouvelle fenêtre
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que tous travaux de ravalement nécessitent une déclaration préalable s'ils se situent dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour prendre une délibération précisant la nécessité d'une déclaration préalable.

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire à savoir, une délibération du conseil municipal précisant la nécessité d'une déclaration préalable pour tout changement modifiant l'aspect extérieur initial.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

08. Création d'un poste en contrat à durée déterminée d'assistant d'enseignement artistique

Délibération 2014-100

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée
Conformément à l'article 3 (1°) de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
Considérant l'activité « musique » proposée lors des activités périscolaires,
Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de créer 1 poste contractuel d'assistant d'enseignement artistique à raison de 3 heures par semaine, à compter du 8 septembre 2014 pour une durée de 10 mois, sur la base du 4ème échelon, indice brut 359, indice majoré 334.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** de créer le poste aux conditions ci-dessus énoncées
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre les actes nécessaires

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

09. Conseil Général : Soutien au Fonds d'Aide aux Jeunes

Délibération 2014-101

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 18 juillet un courrier du Conseil Général concernant une demande de soutien au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2014.

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Après débat, le conseil municipal :

- rejette le versement de cette subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

10. Amicale des Pruniers de France : appel à cotisation pour 2014 et 2015

Délibération 2014-102

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 28 mai dernier, un courrier de l'Amicale des Pruniers de France concernant l'appel à cotisations pour les années 2014 et 2015.

L'adhésion à cette amicale est de 15€ l'année.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à verser 30euros au titre de l'adhésion pour les années 2014 et 2015.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 30 € à l'Amicale des Pruniers de France au titre des années 2014 et 2015.

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

11. Orange : demande de renouvellement de permission de voirie

Délibération 2014-103

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 16 juin dernier un courrier d'Orange concernant une demande de renouvellement de permission de voirie.

Cette demande de renouvellement concerne la rue du Château d'eau pour une conduite de 18m et une artère aérienne de 73m qui est arrivée à échéance. Monsieur le Maire propose de porter à 15 ans la durée de cette permission soit du 19 mars 2013 au 19 mars 2028.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise :

- à accepter cette demande de renouvellement de permission de voirie
- à signer l'arrêté de permission de voirie.

Monsieur le Maire présente l'arrêté de permission de voirie.

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande de renouvellement de permission de voirie et autorise

Monsieur le Maire à signer l'arrêté

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

12. Chartres Métropole : schéma de vidéo protection – Avenant n°2

Délibération 2014-104

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu en date du 4 juillet un courrier de Chartres Métropole concernant le schéma de vidéo protection et notamment l'avenant n° 2 au groupement de commande.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à prendre une délibération sur l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'implantation de caméras de vidéo protection et à signer ledit avenant.

Monsieur le Maire propose ladite délibération.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre une délibération sur l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'implantation de caméras de vidéo protection

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

13. Conseil des Sages : règlement intérieur

Délibération 2014-105

Monsieur le Maire rappelle que la désignation d'élus pour siéger au conseil des sages a été faite par le conseil municipal du 28 mars 2014.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal :

- pour installer ce conseil des sages
- pour soumettre le règlement intérieur du Conseil des Sages.

Monsieur le Maire présente ledit règlement.

Proposition des Membres :

- 1 collège de **3** citoyens candidats

- 1 collège de 3 personnes qualifiées
- + l'Elu qualifié

Après débat, le conseil municipal :

ACCEPTE : le collège de 3 citoyens candidats et le collège de 3 personnes qualifiées + l'Elu qualifié ainsi que le règlement intérieur du Conseil des Sages

-  **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

14. Intégration de la rue des Pruniers de France

Délibération 2014-106

Monsieur le Maire informe les Membre du Conseil de l'intégration de la rue des Pruniers de France.

Le Conseil Général nous demande le linéaire 183 m pour augmenter la DGF

Après débat, le conseil municipal :

ACCEPTE l'intégration de la rue des Pruniers de France.

-  **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

15. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Subvention impôt pylônes : année 2014 : 21 460.00 €
- FDAIC subventions reçues :
 - classe modulaire : 12 000.00 €
 - aire de jeux : 7 500.00 €
 - cantine (fenêtres, portes) : 7 500.00 €,
- Fonds de péréquation 2è part 2013 + campagne 2014 : 3 311.00 €

- Dates à retenir : réunion de quartier les 6 et 13/09 à 13 H 30 à la salle polyvalente
- Repas des Aînés le 20/09 à 12 H à la Salle polyvalente
- Rentrée scolaire le 2/09 à 8 H 30

16. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.